



Madame la Préfète et Monsieur le Président du conseil départemental, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs membres du CDEN de Meuse

Les rentrées se suivent et, malheureusement, un constat persiste : la chute du nombre des élèves dans le 1^{er} degré en Meuse. Or, selon les prévisions, la situation ne va pas aller en s'améliorant. Le réseau actuel des écoles devrait pouvoir tolérer cette chute continue. Néanmoins, se pose la question de l'attractivité du territoire et de ses équipements. A ce titre, l'expérimentation « TER » (territoires éducatifs ruraux) porte ses premiers fruits avec la mise en évidence de la nécessité d'un centre nautique supplémentaire dans le nord meusien. Cet équipement permettra à un territoire rural de vivre et d'assurer la réussite des élèves notamment dans un apprentissage fondamental : le « savoir nager ».

L'expérimentation « TER » comprend aussi les collèges. Or, ce constat de la nécessité d'un centre nautique n'avait pas été pointé lors du « plan collège du XXI^e siècle ». Voici donc une nouvelle preuve d'un plan pensé selon un angle technocratique, de gestion de biens immeubles et non, comme nous l'avions demandé, en concertation au regard des bassins de vie et d'emploi. Résultat, la question de l'adaptation du « plan collège du XXI^e siècle » à la chute des effectifs du 1^{er} degré se pose doré et déjà.

L'attractivité du département est aussi en question face aux difficultés que rencontre l'Education nationale à trouver des contractuels. Mais le département n'est pas le seul en cause. Il faut aussi noter la fragmentation des postes proposés. De plus, il faut savoir que nous avons dû interpellier le Rectorat sur l'absence de rémunération et de versement d'acomptes aux contractuels depuis la rentrée. Si des avances ont été depuis débloquées, il semble évident que ces difficultés administratives ne vont pas encourager les futurs candidats à ces emplois... Une nouvelle fois, le recours aux agents contractuels et aux heures supplémentaires ne peut être la panacée pour améliorer le fonctionnement de notre système éducatif, pour stabiliser des équipes pérennes. Le Sgen-Cfdt réaffirme que la solution reste le recrutement. Ainsi, permettre aux agents contractuels ayant plusieurs années d'expérience d'accéder, sans concours, à un poste de titulaire est une revendication que nous portons.

En cette période de tenue des premiers conseils d'administration dans les collèges, nous tenons à attirer l'attention sur la commission permanente. A partir de cette année, entrent en vigueur les « simplifications administratives » décidées lors du Comité technique ministériel (CTMEN) de décembre 2020. Pour nous, ces mesures réduisent un des espaces (et les temps) de dialogue collectif dans l'établissement. Les espaces d'échange étant peu nombreux, nous tenons à affirmer que si les textes ont changé, la commission permanente, elle, n'a pas disparu. Pour le Sgen-CFDT il faut donc l'installer impérativement. Puis, il faut penser à bien identifier les délégations qui lui seront confiées ainsi que les moments et les sujets pour lesquels elle doit être réunie. La commission permanente permet un éclairage croisé et collectif avant le vote en CA : c'est important !

Sur le plan sanitaire, incontestablement, la situation s'est améliorée. De fait, la Meuse fait partie des départements où les élèves ont pu enlever le masque à l'école élémentaire. Néanmoins, à cette rentrée, dans certains départements, les élèves vont devoir remettre les masques. Quelle déception pour eux. Le Sgen-CFDT avait alors jugé que cette décision était prématurée. Pour la Meuse, cela rappelle que l'abandon du port du masque dans les écoles doit s'accompagner d'une vigilance encore plus active afin d'éviter une éventuelle reprise de l'épidémie. C'est pourquoi, le Sgen-CFDT demande, d'une part, que les collègues en contact avec ces élèves soient équipés en masques plus protecteurs, chirurgicaux par exemple. La qualité des masques fournis actuellement par l'Education Nationale n'est plus à la hauteur maintenant que les agents sont à proximité d'enfants non masqués et non éligibles à la vaccination. D'autre part, nous demandons que les écoles soient équipées de détecteurs de CO2 et que des campagnes de tests préventifs et réactifs soient également mises en place. Pour les collèges, le projet QAI (qualité de l'air intérieur) du Département va retenir toute notre attention à défaut de nous avoir été communiqué au préalable...

Quant au protocole sanitaire, entre mesures ministérielles, arrêtés préfectoraux et exigences de passes sanitaires, les personnels de l'Education nationale se retrouvent face à des situations inégales voire ubuesques qui dégradent leurs conditions de travail. Sur cette question, nous en appelons donc au dialogue social pour éviter les tensions autant que faire se peut.

Enfin, nous tenons à signaler que depuis le 4 novembre, journée de l'inégalité salariale, les femmes ne travaillent pour rien et ce, même dans la Fonction Publique. Aussi, nous continuons de revendiquer la mise en place de toutes les mesures permettant une résorption durable des inégalités salariales hommes/femmes en cette période de déclinaison du plan ministériel de 2018.

Merci de votre écoute.

8 novembre 2021